Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01010-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01010

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 11
Votants	= 12

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026

Natura 2000 – Travaux de gestion

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Joël PASCOËT, conseiller délégué à l'Environnement, rappelle le caractère remarquable du Marais du Curnic au sein du site Natura 2000 et de la Réserve naturelle régionale « Marais, dunes et baies de Guissény ».

Afin de contribuer à entretenir et restaurer les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, plusieurs travaux sont projetés de 2026 à 2028. Ces travaux pourront être pris en charge financièrement en tout ou partie dans le cadre d'un ou plusieurs Contrats Natura 2000 et/ou par d'autres financements (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conservatoire du littoral, Région Bretagne).

Pour ces projets de travaux, il s'agit principalement d'entretien des milieux prairiaux compris entre Toullouarn, la Palud, Trimean et le secteur d'An Isquin. Ce secteur est composé de prairies humides, tourbières, marais, roselières d'une très grande originalité et abritant une grande diversité d'espèces dont plusieurs rares et protégées (Damier de la succise, Liparis de Loesel, Agrion de Mercure, Rossolis à feuilles rondes). Sur une partie de ces prairies, l'évolution de la végétation tend à mener vers des roselières, fourrés et boisements défavorables à la conservation des milieux et des espèces protégées. L'accès sur la majeure partie du secteur est très contraint et nécessite des entreprises avec du matériel spécialisé.

Il s'agit de conserver les bénéfices des actions menées au cours des vingt dernières années et de maintenir un paysage ouvert. Quelques parcelles sont des acquisitions récentes du Conservatoire du littoral et étaient, avant d'être acquises, non gérées depuis plusieurs années. Pour les milieux dont l'accès n'est pas trop difficile avec des sols suffisamment portants, un entretien ultérieur par pâturage ou fauche par des agriculteurs, ou des propriétaires de chevaux pourra être envisagé.

Le secteur couvre environ 30 hectares. Au sein de ce secteur, seulement 15 à 20 hectares seront concernés par une ou plusieurs fauches sur l'ensemble des trois années. Les travaux consisteront en :

- fauche avec exportation des prairies et tourbières
- coupe, dessouchage et débardage de boisement de saules (actions locales sur stations de Liparis de Loesel et stations de Rossolis)
- coupe, dessouchage et évacuation d'espèces invasives, notamment Cotoneaster et Herbe de la Pampa (actions locales sur stations de Liparis de Loesel)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01010-DE

Date de mise en ligne :

Le montant total des travaux est estimé à 60 000 € HT sur l'ensemble de la période. Les travaux d'entretien sont pris en charge à 100 % par les fonds Etat-Région/Europe (FEDER) ; les travaux de restauration (déboisement) sont pris en charge à 80 %. Il en résulterait un reste à charge de 2 000 € HT pour la commune.

Monsieur Joël PASCOËT, rapporteur, entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : approuve les travaux d'entretien et de restauration des milieux dans le Marais du Curnic.

Article 2 : autorise M. le Maire à solliciter à ce titre les subventions ad-hoc, notamment Contrat Natura 2000, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU